



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2007-04-13-R-0093

commune(s) :

objet : **Arrêté modificatif - Désignation des représentants de la communauté urbaine de Lyon au comité technique paritaire**

service : Déléation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales

n° provisoire 13176

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-923 du 21 août 1985 modifié relatif aux élections aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du conseil de communauté du 16 septembre 1985 fixant le nombre de membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire ;

Vu l'arrêté n° 2001-06-25-R-0143 du 25 juin 2001 ;

Vu l'arrêté n° 2002-03-13-R-089 du 13 mars 2002 ;

Vu l'arrêté n° 2006-10-06-R-0303 du 6 octobre 2006

arrête

Article 1er - La liste des représentants de la communauté urbaine de Lyon au comité technique paritaire désigné parmi les membres de l'organe délibérant est modifié comme suit :

- madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée membre titulaire au comité technique paritaire en remplacement de madame Michèle Pédrini,

- madame Michèle Pédrini est désignée membre suppléant au comité technique paritaire.

Article 2 - La liste des représentants de la communauté urbaine de Lyon au comité technique paritaire désigné parmi les agents de l'établissement public est modifiée comme suit :

- monsieur Patrice Kopp est désigné suppléant au comité technique paritaire en remplacement de madame Annie-Claude Bernard.

Article 3 - Monsieur le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, transmis au représentant de l'État.

Lyon, le 13 avril 2007

Le président,

Gérard Collomb.